

Convoquation commisariat mineur

Par sxd9, le 14/02/2018 à 17:04

Bonjour,

Je suis convoque au commisariat de ... pour asage de stupefiant.

Mes parents etaient venus me chercher au commico et m'ont ramener chez moi. Je suis donc convoque, mes parents sont t-ils obliger de venir lors de ma convoquation? merci de me repondre au plus vite

Par Visiteur, le 15/02/2018 à 00:06

Bsr

Aucun texte ne prévoit l'obligation d'entendre le mineur en présence de ses parents ou de son représentant légal, mais l'infraction commise par le mineur doit leur être notifiée.

Par sxd9, le 15/02/2018 à 16:37

Donc si mes parents ne sont pas présent lorsqu'ils vont me donner le rappel a la loi cela ne pose aucun souci?